

En date du mardi 31 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès-et-Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le lundi 06 novembre 2023 à 18h30.

Ordre du Jour

Dossiers présentés par M. GUENDEZ, Maire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 25 septembre 2023
- Composition des commissions suite aux démissions de Mesdames Fleury et Auboin
- Rapport d'activités de Bordeaux Métropole - Année 2022
- Avenant convention France Services - transfert de la compétence à la ville

Dossiers présentés par M. LAGOFUN, Adjoint au Maire

- Dossier de réalisation modificatif n°2 - ZAC Centre-Ville
- Acquisition des délaissés de la LGV - Impasse des Blandats
- Dossier ICPE - SARP Industries Aquitaine Pyrénées
- Rapport d'activités 2022 SPL La Fab

Dossiers présentés par Mme LAFAYE, Adjointe au Maire

- Prise en charge des frais engagés par les élus lors du Salon des Maires et des collectivités locales
- Mise à jour des effectifs de la commune

Dossier présenté par Monsieur DE OLIVEIRA, Conseiller municipal

- Dérogation au repos hebdomadaire et dominical pour les commerces de détail pour l'année 2024

Questions orales

PRESENTS : M. GUENDEZ, Maire, M. CASOURANG, Mme BRET, M. LAGOFUN, Mme GOURVIAT, M. DELAUNAY, M. RODRIGUEZ, Mme CERQUEIRA, Mme LAFAYE, Adjointe au Maire, Mme SABOURDY, Mme BARBEAU, Mme BOULESTEIX, Mme MOULON, M. HOFFMANN, M. BARRIERE, M. DE OLIVEIRA, M. MERCIER, Mme GUERICOLAS, Mme VILLEGENTE, Mme RICHARD, Mme JAUNET, M. LACOSTE, M. MAVEYRAUD, M. POULAIN, M. BRETAGNE, M. LOURTEAU, M. PORET, conseillers municipaux

ABSENT : M. MARTINEZ

POUVOIRS :

Mme PINEAUD donne pouvoir à Mme BRET
M. AMIEL donne pouvoir à Mme CERQUEIRA
Mme DA donne pouvoir à Mme BOULESTEIX
Mme POUJOL donne pouvoir à M. LACOSTE
M. GIROU donne pouvoir à M. HOFFMANN

27 présents
5 pouvoirs
Soit : 32 votants

Monsieur le Maire : Nous avons le plaisir d'accueillir officiellement pour son premier conseil municipal Madame Nathalie Jaunet qui vient intégrer le groupe de Monsieur Martinez avec Monsieur Bretagne. Un groupe composé de trois élus et donc je lui souhaite la bienvenue. Je me devais aussi d'ouvrir ce conseil municipal en faisant un bref retour sur les épisodes qu'on a connu ce weekend lié à la tempête en vous indiquant qu'un certain nombre d'arbres étaient tombés, des lignes électriques arrachées,... Au départ, sur le weekend, nous avons plus de 180 personnes privées d'électricité. Aujourd'hui, à 17h30, il en reste encore 25 et parmi ces 25, 14 devraient retrouver une situation normale d'ici 20h30. En tout cas, je tenais à remercier Marianne Richard qui a été d'astreinte ce weekend et qui s'est mobilisée ainsi que tous les services municipaux qui ont prêté concours et ceux de Bordeaux Métropole, pour renseigner, communiquer, se déplacer et prendre les dispositions nécessaires pour passer ce cap. On aura l'occasion effectivement d'en échanger mais la preuve est faite que les services municipaux et les services métropolitains sont là pour essayer de réduire et palier à la vulnérabilité liée à ces événements climatiques. Je tenais personnellement à remercier Marianne Richard qui a travaillé jour et nuit pour qu'on puisse trouver une situation la moins compliquée sachant qu'on a été relativement épargné par rapport à d'autres sites même si ici et là, nous avons constaté des chutes d'arbres. Donc je vais laisser la parole à Marianne Richard pour qu'elle puisse nous dresser un inventaire.

Madame Marianne RICHARD : Bonsoir à tous, je ne vais peut-être pas citer toutes les rues qui ont été touchées par des chutes d'arbres ou de poteaux électriques, ou parfois d'arbres sur les lignes électriques. Ce qu'il faut retenir c'est que parfois cela prend du temps parce qu'avant que les équipes de Bordeaux métropole puissent intervenir pour dégager la rue, il faut d'abord qu'Enedis vienne couper l'électricité. Il y a notamment des gros arbres qui sont tombés rue de Barbère, par exemple, où la rue est complètement coupée depuis hier soir. Je ne sais pas où en est la situation à l'heure à laquelle on parle. C'était vraiment dangereux et il fallait barrer cette rue où parfois les gens circulent rapidement. Je tenais aussi à remercier Monsieur Girem particulièrement qui est intervenu sous une demie-heure. Il est apiculteur et est intervenu très rapidement sur un arbre que Bordeaux Métropole ne pouvait pas dégager parce qu'il y avait un nid de frelons. L'arbre était creux et infesté et il est intervenu dans la demie-heure donc vraiment merci pour sa mobilisation. Merci également aux équipes de la piscine municipale qui ont été mis à contribution dimanche matin pour accueillir les riverains de la rue du Broustey dont le réseau des eaux usées était complètement saturé. D'ailleurs une station de pompage a été installée dimanche matin pour faire revenir la situation à la normale le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire : Merci des interventions des uns et des autres dans ce domaine et c'est vrai qu'à chaque fois, on apprend des dispositions qui sont mises en place et on agrmente notre protocole d'intervention. Je sais que Philippe Delaunay aussi a été très présent ce weekend sur ces questions-là et donc on pourra parvenir, effectivement, à solutionner d'ici une journée toutes les coupures électriques. Comme je l'ai évoqué, la rue Paulin de Nole, avec une quinzaine d'habitations, faisait l'objet d'une coupure d'électricité. La situation devrait être rétablie d'après l'engagement d'Enedis ce soir à 20h30. Pour la rue Alfred de Musset, c'est un peu plus compliqué. On devrait retrouver une solution normale dès demain matin. Je ne sais pas si vous avez des questions. On voit ici ou là des interrogations, comme l'évoquait Marianne Richard en disant « Les arbres sont sur la route », « Que fait la police ? » ou « Que fait la mairie ? ». Effectivement, on essaie de mettre en sécurité d'abord les personnes et les biens. Les dispositions qui ont été prises notamment sur la rue de Barbère où il y avait un arbre couché mais où on ne pouvait pas intervenir en raison de la présence de la ligne électrique. Il a été nécessaire de procéder à des déviations pour éviter cette artère. On essaie de prendre à chaque fois les dispositions qui nous semblent les plus opportunes avec les informations dont on dispose et je voulais remercier toutes les parties prenantes. D'autre part, rue de Quinsus où le retour à la normale devrait intervenir demain un peu plus tardivement que ce qui était annoncé, en raison de travaux plus importants que ceux qui étaient prévus initialement. J'espère qu'on va communiquer en parallèle. Je vois la directrice du Service de Communication qui arrive et qui va en direct transmettre les informations sur le site de la ville pour que tout le monde puisse en avoir connaissance. Je la remercie aussi de s'être mobilisée ce weekend pour essayer d'informer en temps et en heure les Ambarésiens de la situation et des dispositions qui étaient prises.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Justine LAFAYE en qualité de secrétaire de séance.

Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : Je vous propose l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2023. Avez-vous des demandes d'interventions particulières sur ce PV ?

Monsieur Stéphane MAVAYRAUD : Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais demandé les documents concernant le syndicat du Gua et en toute transparence vous les avez fournis. Maintenant je voulais revenir sur ces documents mis à disposition. J'avais juste quelques remarques à faire et qu'on n'avait pas pu aborder la dernière fois puisqu'on n'avait pas les documents. Tout d'abord les indemnités des présidents et des vice-présidents qui quand on fait le calcul s'élèvent à 41 000 € pour l'année. 41 000 € ça représente le 3e projet du syndicat du Gua après l'entretien d'un ruisseau et le confortement des berges. 41000 € c'est 12 % du budget du syndicat du Gua, sachant que les frais de personnel représentent 19 %. Ce sont juste des chiffres, cela représente 40 % de la masse salariale (quand on parle des indemnités) qui est représentée par un conseil d'administration. 41000 € c'est, pour le syndicat du Gua, la subvention du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Je rappelle le mode de fonctionnement de la prise de parole qui se fait, si vous le souhaitez, à partir du moment où est faite la présentation du dossier et avant de le soumettre au vote. A tour de rôle, tout le monde peut demander de prendre la parole mais être annoncé. À la fin des prises de parole, une fois que le rapporteur ou moi-même avons finalisés, il n'y a plus de prise de parole. Donc j'ai entendu effectivement mais c'est le règlement. Là ce qui vous est demandé en l'occurrence c'est d'attester si ce qui a été inscrit au procès-verbal est conforme aux échanges. Je veux qu'on puisse avoir et suivre cette instance dans de bonnes dispositions je concède à vos prises de parole et à laquelle je vais donner une réponse.

Monsieur David POULAIN : Monsieur le Maire je vous remercie, ma question est simple concernant justement le syndicat du Gua, est-ce que vous pourriez nous transmettre la délibération du 21 septembre 2021 (document ayant déjà fait l'objet d'une transmission lors de l'envoi de la convocation du Conseil Municipal du 06 novembre 2023) qui récapitule l'ensemble des votes concernant les rémunérations ? Il y a quelque chose que je ne retrouve pas dans ce que vous nous avez transmis, je voudrais vérifier les deux.

Monsieur le Maire : Nous les avons transmis il n'y a pas longtemps, les délibérations, à ceux qui nous l'avaient demandé mais on pourra vous les transmettre à nouveau si vous le souhaitez. Je vais clôturer effectivement cette délibération qui concerne le procès-verbal, en vous répondant quand même. Effectivement je sais que vous avez des mantras sur les indemnités d'élus. Il y a des petites confusions dans les rapports entre le budget de fonctionnement/investissement cumulé/pas cumulé quand ça vous arrange. En tout cas, ce qu'on voulait vous montrer à travers la présentation du rapport d'activités du Conseil Syndical du Gua c'est toute l'activité qui est menée. Concernant le montant des indemnités, c'est quelque chose qui est réglementaire, qui est factuel, qui est transmis et qui fait l'objet d'une information préalable. Je serai plutôt preneur d'avoir des échanges constructifs sur les actions menées par le syndicat avec le confortement des digues, la protection des populations contre les inondations, la renaturation mais il semble que cela vous intéresse moins. Je vais soumettre ces dispositions au vote.

Adopte à l'unanimité

77/23 Mise à jour des commissions suite aux démissions de Mesdames Fleury et Auboin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire,

VU la délibération n°33/20 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 portant création des commissions municipales et désignation des membres ;

VU la délibération n°36/20 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la délibération n°38/20 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein des associations communales ;

VU la délibération n°42/20 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de comités consultatifs ;

VU la délibération n°31/21 du Conseil Municipal du 15 mars 2021 portant désignation des membres de la commission de concession de services et de délégation de service public ;

VU la délibération n° 32/21 du Conseil Municipal du 15 mars 2021 portant désignation des membres de la commission de concession de services et de délégation de service public ;

VU la délibération n° 120/21 du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 portant désignation des membres des commissions suite à démission ;

CONSIDERANT la démission de Madame Véronique FLEURY et l'intégration au conseil municipal de Monsieur Jean-Philippe BRETAGNE ;

CONSIDERANT la démission de Madame Isabelle AUBOIN et l'intégration au Conseil Municipal de Madame Nathalie JAUNET ;

APRES AVOIR DELIBERE

PROCEDE à une nouvelle désignation conforme à la répartition proposée ci-dessous :

Commission Démocratie locale, Vie de quartier, Gouvernance partagée, Communication, Culture : Alain Casaurang, Laëtitia Guericolas, Pierre Emmanuel De Oliveira, Olivia Da, Geneviève Barbeau, Samuel Amiel, Stéphane Maveyraud, Jean-Philippe Bretagne, Eric Poret

Commission Urbanisme, Habitat, Transition énergétique, Mobilités : Gérard Lagofun, Pascal Hoffmann, Mariane Richard, David Barrière, Philippe Delaunay, Jean Philippe Rodriguez, Christophe Lacoste, Jean-Philippe Bretagne, Raphael Lourteau

Commission Solidarités, Politiques intergénérationnelles : Annabelle Gourviat, Pascale Boulesteix, David Barrière, Fanny Pineaud, Corinne Moulon, Samuel Amiel, Elodie Poujol, Nathalie Jaunet, Raphael Lourteau

Commission Parcours éducatifs, Jeunesse : Vanessa Cerqueira, Fanny Pineaud, Corinne Moulon, Jérôme Mercier, Pascale Boulesteix, Pascal Hoffmann, Stéphane Maveyraud, Eric Poret

Commission Evaluation, Performance, Prospective du service public : Justine Lafaye, Gérard Lagofun, Annabelle Gourviat, Vanessa Cerqueira, Myriam Bret, Alain Casaurang, Nordine Guendez, Pierre Emmanuel De Oliveira, David Poulain, Elodie Villegente, Olivier Martinez, Eric Poret

Commission Sport, Vie Associative : Myriam Bret, Philippe Delaunay, Jérôme Mercier, Samuel Amiel, David Barrière, Chrystelle Sabourdy, Elodie Villegente, Jean-Philippe Bretagne, Raphael Lourteau

Conseillère déléguée à la rationalisation de la dépense publique : Elodie Poujol (2023), Nathalie Jaunet (2024-2026)

Commission Appel D'offres :

(2023) : Gérard Lagofun, Annabelle Gourviat, Alain Casaurang, Jean Philippe Rodriguez, Olivier Martinez titulaires, Didié Girou, Myriam Bret, David Barrière, Philippe Delaunay, Jean-Philippe Bretagne suppléants

(2024-2026) : Gérard Lagofun, Annabelle Gourviat, Alain Casaurang, Jean-Philippe Rodriguez, Eric Poret titulaires, Didié Girou, Myriam Bret, David Barrière, Philippe Delaunay, Raphael Lourteau, suppléants

Commission de concession de services et de délégation de service public

(2023) : Gérard Lagofun, Annabelle Gourviat, Alain Casaurang, Jean Philippe Rodriguez, Olivier Martinez titulaires, Didier Girou, Myriam Bret, David Barrière, Philippe Delaunay, Jean-Philippe Bretagne suppléants

(2024-2026) : Gérard Lagofun, Annabelle Gourviat, Alain Casaurang, Jean Philippe Rodriguez, Eric Poret titulaires, Didier Girou, Myriam Bret, David Barrière, Philippe Delaunay, Raphael Lourteau suppléants

Conseil d'Administration du Centre Socio-Culturel : Olivia Da, David Barrière, Laetitia Guericolas, Pascale Boulesteix, Jérôme Mercier, Justine Lafaye, Annabelle Gourviat, Alain Casaurang, Raphael Lourteau (2022-2024), Stéphane Maveyraud (2024-2026)

Rapport d'activités de Bordeaux Métropole - Année 2022

Monsieur le Maire : Chaque année on doit effectivement rendre compte de l'action qui a été portée par par cette collectivité territoriale. Je dois vous informer que ce rapport est disponible sur le site de Bordeaux Métropole à l'adresse qui est indiquée [Rapport d'Activité de Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](http://Rapport d'Activité de Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr)) qui reprend thème par thème les éléments saillants des activités de l'équipe en place autour de différents items : l'emploi et l'économie, la mobilité, l'habitat et l'urbanisme, l'environnement et le cadre de vie et les questions de gouvernance.

Vous avez pour l'emploi et l'économie un certain nombre d'indicateurs et d'actions qui ont été menées. Notamment avec l'élaboration du schéma à vocation économique, la signature de la nouvelle convention entre Bordeaux Métropole et la Région Aquitaine pour garantir la complémentarité de leur intervention en matière de développement économique, il était important de voir dans un principe de subsidiarité, d'efficacité économique pour savoir à qui incombait quoi. Une première expérimentation sur le fret fluvial qui a lieu en octobre 2022 afin de tester l'acheminement de marchandises par le fleuve. C'est un véritable enjeu, notamment dans le Pacte Alimentaire Territorial avec le projet de re-matérialisation du MINE (Marché d'Intérêt National).

L'accompagnement aussi d'un certain nombre d'associations sur des initiatives autour de l'économie sociale et solidaire. Nous avons eu des retombées sur notre territoire puisque l'association Panière & Co notamment a bénéficié d'un coup de pouce financier pour les accompagner autour de la mobilité. Un gros travail a été réalisé avec la reconduction du groupe Keolis comme futur concessionnaire du réseau, qui a vu le jour et qui a commencé à être en place dès le 4 septembre de cette année.

Un groupe de travail auquel j'ai assisté effectivement avec huit ou neuf élus de Bordeaux Métropole et qui a permis d'avoir des avancées importantes en termes de mobilité sur notre territoire. Des travaux continuent autour des aménagements ferroviaires avec le début des travaux de la gare de la Médoquine à Talence et celle de notre halte-TER de Lagrave qui vont venir densifier le maillage et même si la Médoquine nous paraît éloignée, cela va pouvoir mettre à moins de 19 minutes nos étudiants, quand celle-ci aura été achevée. Deux études préliminaires ont été lancées aussi pour travailler la modernisation de la signalisation sur le tracé Saint-André / Saint-Mariens sur lequel on est impacté et notamment sur l'électrification de cette ligne. On a pu lancer aussi le freefloating sur lequel on s'est positionné et on pourra faire un retour d'expérience à 6 mois / un an de l'utilisation des véhicules qui ont été mis en place.

Sur l'habitat et l'urbanisme je vais aller très vite puisque vous avez vu comme moi tous les projets qui ont été menés sur 2022. La onzième modification qui devrait intervenir dès janvier de cette année avec un gros travail notamment dans notre secteur pour favoriser des espaces boisés classés. Dans cette modification, la mise en application dès janvier du permis de louer et du permis de diviser sur lesquels treize communes se sont positionnées pour éviter que ne se développent des passoires énergétiques ou que des marchands de sommeil puissent développer des locations sans autorisation. La création d'un fonds de solidarité pour le climat pour les habitants les moins aisés, pour les aider à lutter contre la précarité énergétique. La mise en place et le développement de la possibilité qui est donnée à chaque projet d'actionner les BRS (les Baux Réels Solidaires), sur la production de logements sociaux nouveaux qui permettent de dissocier le foncier du bâti et qui permet de toucher des bénéficiaires qui ne sont pas éligibles aux logements sociaux. Ces ménages qui peuvent aussi avoir des projets et des difficultés dans le cadre d'accession à la propriété. Cela permet aussi de lutter contre la spéculation foncière qu'on peut voir ici ou là.

Sur les questions d'environnement et de cadre de vie, vous avez effectivement les actions autour du projet 1 million d'arbres, notamment sur la mobilisation des entreprises. Vous avez un compteur aussi qui est à disposition sur le site de Bordeaux Métropole et qui répertorie, commune par commune, les actions qui sont portées dans le cadre de ce projet. Le lancement d'une consultation grand public pour la zone à faible émission qui a trouvé des concrétisations, ici, sur notre territoire également, puisqu'une réunion publique a eu lieu et puis deux actions sur le marché ont été conduites également. Ensuite, un gros projet a trouvé concrétisation et qui était important, notamment dans la maîtrise de la denrée Eau, c'est le passage en régie de l'eau de Bordeaux Métropole. Cela a été officiel au 1er janvier 2023 et a été le fruit de toutes les actions menées sur 2022. Puis le soutien au programme artistique Prismes, dont on bénéficie également sur notre territoire. Si vous êtes au courant de l'actualité, il ne vous a également pas échappé qu'un gros travail a été réalisé notamment sur la gouvernance pour faire en sorte que tout le monde puisse être associé à cet établissement intercommunal à sa juste place, pour qu'on puisse effectivement développer les actions en lien avec notre territoire. Je peux donner aussi à la parole à Madame Myriam BRET qui pourra compléter sur sa

présence aux instances de Bordeaux Métropole sur des actions qu'elle a pu mener notamment en lien avec ses délégations. On pourra parler de l'OIM ou de la maison sport santé.

Madame Myriam BRET : Oui effectivement, Monsieur le Maire commençait à en parler tout à l'heure concernant l'économie sociale et solidaire. On a parlé de la Panière & Co mais on peut aussi souligner l'accompagnement de Bordeaux Métropole auprès du recyclorium par une subvention sur 3 ans qui a pu être allouée. La maison sport santé qui est un dossier qui me tenait à cœur et qui a pu voir le jour récemment avec l'aide de Bordeaux Métropole et le partenariat que nous avons avec l'Association Sportive d'Ambarès (ASA). C'est un projet que nous co-portons même si effectivement la ville en a la responsabilité. Ce projet va permettre aux Ambarésiennes et Ambarésiens de pouvoir pratiquer du sport sur ordonnance, pour des personnes souffrant de pathologies, ou qui ont subi des interventions chirurgicales, mais aussi pour des personnes éloignées du sport et qui ont décidé de s'y remettre. Donc cet accompagnement se fait avec des professionnels et des éducateurs spécialisés de l'ASA depuis une année maintenant, cela fonctionne bien. On pourrait ainsi, peut-être, étendre le dispositif sur la presqu'île, avec nos collègues des villes alentours. Pour rajouter quelques actions plus locales, puisqu'on a parlé de culture tout à l'heure, parlons de l'été métropolitain pour lequel nous bénéficions chaque année de sept à huit animations d'été de très grande qualité. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion les uns les autres d'y participer, en tout cas, ce sont vraiment des spectacles de grande qualité. Il y a également des appels à projet aussi que nous avons pu porter auprès de Bordeaux Métropole concernant notamment les grands événements sportifs comme la Coupe du Monde de rugby où nous avons obtenu des subventions. Dans ce cadre, on a mis en place des soirées avec notamment l'ASA et la section rugby. Il y aura aussi un nouveau projet sur les Jeux Olympiques qui pourront nous permettre de mettre en œuvre des activités pour notre population. Et puis aussi rajouter la continuité de la carte jeune, qui permet aussi pour nos jeunes Ambarésiens de pouvoir pratiquer des activités. Ces activités sont sur place, mais pas seulement, également sur toute la métropole, à des tarifs attractifs. Enfin, je pourrais peut-être ajouter qu'un travail continu a été mené autour des chemins de randonnée du GR métropolitain. Un travail qui avance sur notre commune avec des tracés précis qui aboutissent. D'autre part, une action se met en place autour du tourisme : « la mission tourisme ». Ici, toujours l'idée d'établir un équilibre entre la rive droite et la rive gauche. Effectivement, on a aussi du patrimoine à montrer et à faire visiter notamment autour des marais, qui sont quand même notre spécificité. Donc nous oeuvrons au quotidien pour pouvoir faire entrer dans la mission tourisme peut-être le marais.

Monsieur Stéphane MAVAYRAUD : Je vous remercie de ces précisions parce que quand j'ai lu et consulté ce rapport. J'ai trouvé qu'il y avait quand même une forte connotation de rive gauche et que la rive droite n'était que très peu citée dans le rapport. Cela est encore moins le cas pour la presqu'île puisque je n'ai vu qu'une seule fois Ambarès apparaître pour le plan million d'arbres. C'était un peu quand même l'inquiétude que j'avais d'être quelque peu sous-représenté ou sous-estimé par la Métropole. J'ai bien entendu toutes les actions que vous avez redétaillé. Mais effectivement le rapport était plutôt léger pour la presqu'île.

Madame Myriam BRET : Justement on l'a adapté à notre commune pour qu'il y ait des exemples précis.

Monsieur David POULAIN : Monsieur le Maire je profite de votre présence, puisque vous êtes vice-président chargé des mobilités si je ne me trompe pas. Que comptez-vous faire pour améliorer justement les mobilités dans notre ville ? En sachant que les bus sont saturés le matin, puisque je prends la ligne de bus n°7 et que souvent c'est saturé, qu'il y a encore des bouchons à la fois à Ambarès mais aussi entre Ambarès et Bordeaux. Que comptez-vous faire concernant le tram ? Est-ce que c'est un des projets que vous envisagez de faire venir en ville parce que c'est une question que se posent beaucoup d'Ambarésiens ? Enfin, concernant les bus, est-ce que vous comptez changer pour notamment la circulation du bus 7 qui pose des problèmes rue de Bassens puisque de plus en plus de plaignants constatent à la fois des vibrations et la dangerosité de ce bus qui passe rue de Bassens sur une partie. En effet, il y a encore quelques jours, quelqu'un a failli se faire happer par le bus.

Monsieur le Maire : J'avais prévu de pas être très long, je suis désolé là je vais devoir l'être. Vous avez, Monsieur MAVAYRAUD, indiqué effectivement la nécessité de changer de paradigme rive gauche / rive droite, en ayant effectivement un rééquilibrage. Cela est chose faite depuis le début de la mandature puisque le Président de Bordeaux Métropole, dans un des axes de sa politique, a mis textuellement le rééquilibrage rive droite / rive gauche. Cela se matérialise par toutes les politiques publiques conduites effectivement par Bordeaux Métropole. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous avez par exemple l'OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain) rive droite à vocation économique, qui est sur le grand arc rive droite et qui irrigue d'Artigues-près-Bordeaux jusqu'à la presqu'île. Pour répondre à Monsieur POULAIN, mais très rapidement parce que je pourrais passer des heures sur le schéma des mobilités il y a un saut de génération qui a été constaté entre l'ancienne DSP (Délégation de Service

Public) avec Keolis et la nôtre. Aujourd'hui, vous avez la ligne 29, qui n'existait pas, pour répondre à la demande qui était importante d'irriguer la commune jusqu'au centre commercial de Leclerc Grand Tour. Cela faisait des années que c'était demandé et ça a été mis en place. De plus, l'augmentation du cadencement à 12 minutes de la ligne de bus 7 a été obtenue avec un cadencement de plus en plus important. Je ne sais pas si vous avez regardé le schéma des mobilités et la DSP qui nous lie avec Keolis, il y a une montée en puissance 2023 - 2025 - 2027 avec un bus express qui devrait irriguer notre commune. Ce bus express, c'est un bus à haut niveau de service avec un cadencement beaucoup plus important et qui s'apparente effectivement au fonctionnement peu ou prou des trams puisque c'est plus de 50 % des voies qui seront des voies dédiées en site propre. Cela va augmenter la capacité et la rapidité commerciale des bus. Vous avez également un car Express, issu d'un travail avec la Région, Nouvelle Aquitaine Mobilité, où nous aurons un car express Blaye - Bordeaux qui va irriguer notre territoire. Puis en parallèle des lignes 201 et 301, vous avez l'augmentation du cadencement des trains qui a été très important et qui va continuer à croître. Pour nous, notre tram c'est notre TER, ça va être notre RER métropolitain. Et ce qu'on évoquait à travers le chantier des AFSB (Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux) et du RER métropolitain c'est ce qui est le plus efficace pour nous ramener, nous rapprocher de la ville centre et travailler sur les multimodalités. Car on est, effectivement, sur des hubs. Le travail qui a été réalisé avec la réhabilitation de Lagrave montre la nécessité de travailler sur l'amélioration des multimodalités. J'ai évoqué tout à l'heure l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) à travers le freefloating, c'est quelque chose de complémentaire, qui permet aussi d'utiliser à la fois un engin électrique - que ça soit trottinette, vélo ou scooter - et d'en utiliser un autre en complémentarité. Vous avez le travail important depuis des années sur un titre de transport unique. On a depuis le 7 novembre, la possibilité d'avoir un titre de transport TBM, si on rajoute 10 € supplémentaires - sans la tarification solidaire - de pouvoir effectivement se déplacer avec un titre unique. Vous voyez le florilège, et j'en passe. Donc on n'a pas à rougir sur les délégations que vous évoquiez Monsieur POULAIN et du travail réalisé pour faire en sorte que notre territoire, et plus largement la presqu'île, se rapproche de la ville centre. Ceci en ayant également d'autres possibilités de mobilité en interne et de manière circulaire. D'autre part, je ne l'ai pas évoqué mais il y a l'outil flex'GARE, je ne sais pas si vous l'utilisez ou si vous avez eu à l'utiliser. C'est quasiment un bus à la demande avec une sollicitation une demie-heure à l'avance et où l'origine ou la destination soit une gare, mais qui vient vous chercher quasiment à la demie-heure. Et puis pour les personnes à mobilité réduite, il y a le mobibus dont les modalités ont été assouplies, sans parler de la tarification solidaire qui permet d'avoir une véritable approche ciblée pour que les personnes qui rencontrent le plus de difficultés financières puissent utiliser les transports en commun. Et pour nos jeunes, le flex'night qui permet à 2h, 4h du matin de prendre un bus et de revenir en toute sécurité des nuits festives ou autres. Je ne vais pas faire la litanie de toutes les actions qui ont été menées mais ça va de paire aussi avec la stratégie foncière menée par Bordeaux Métropole où l'action que j'ai menée pour faire entendre effectivement qu'il y avait nécessité d'avoir un fonds exceptionnel notamment pour les territoires comme Bel Air qui ne bénéficiait pas de la politique de la ville, pour qu'on puisse avoir un plan ambitieux de réhabilitation ou de destruction / construction pour mettre fin à ces passoires énergétiques. J'en veux pour preuve qu'à ma demande, en particulier avec mes collègues, on a pu obtenir effectivement le doublement du fonds exceptionnel à la destruction de logement qui est passé pour les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de 10 000 à 20 000€ et pour les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de 8 à 16 000 €, ce qui a rendu possible notre action de réhabilitation de Bel Air et j'en remercie le président de Bordeaux Métropole, Monsieur Alain ANZIANI, effectivement d'avoir été à l'écoute de nos demandes.

Vous voyez qu'on sait faire entendre notre spécificité et actionner tous les leviers pour obtenir le maximum de choses pour notre commune et notre territoire. Ceci sans parler du plan marche, du plan voirie, du réseau d'eau où on a plus de 2 millions d'euros d'investissement qui ont été actionnés sur l'avenue du Roy. Cette année, j'en veux pour preuve qu'avec les épisodes pluvieux que nous connaissons ces derniers jours : je n'ai eu aucun retour ou aucun contact téléphonique d'habitants de cette artère. Mais ce sont des travaux qui auraient dû être réalisés depuis un certain nombre d'années, le changement de gouvernance et puis l'action portée par vos élus métropolitains ont fait que nous avons pu avoir gain de cause et que les travaux ont pu trouver des concrétisations. Alors soyez assurés effectivement de notre mobilisation sur tous les chantiers pour qu'on puisse faire entendre notre spécificité et travailler à intégrer toutes les politiques publiques de Bordeaux Métropole.

Monsieur David POULAIN : Merci Monsieur le Maire pour cette longue réponse, cela dit le matin c'est toujours saturé. Je parle notamment pour ceux qui vont à Lormont au collège, au lycée les Iris. Je suis désolé mais la Gorp ne va pas leur servir à grand-chose. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de bouchons sur Ambarès, les transports en commun sont saturés et la problématique principale c'est toutes les constructions qu'on a sur la rive droite qui vont bien plus vite que les réponses qu'on apporte au niveau des transports. Donc si par exemple on augmente la capacité de transport de 10 % mais la demande liées aux constructions est de 20 %, on court après systématiquement. Moi le matin je prends le bus 7, justement, et je peux vous garantir qu'il y a des moments où on ne peut pas rentrer dans le bus. Alors

à Ambarès c'est déjà serré, mais quand vous le prenez par exemple le soir ou sur Bordeaux : ce n'est même pas la peine. Vous êtes obligé de laisser passer un, voire deux bus, pour pouvoir entrer dedans. Donc quelque part il y a une problématique qui se fait et je parle souvent des jeunes qui vont au lycée à Lormont ou au collège un petit peu plus loin vers Bassens, aujourd'hui je suis désolé, ils sont obligés de prendre la voiture ou de prendre le bus mais les bus prennent du temps. Donc il y a encore plein de gens qui utilisent la voiture et c'est pour ça que peut-être le dossier tram serait une alternative intéressante pour valoriser notre ville. En tout cas, toutes les villes qui ont fait le tram ont vu leur qualité de vie augmenter et une plus-value.

Monsieur le Maire : Merci pour votre point de vue mais pour aller au collège à Bassens, à moins d'utiliser les voitures sans permis, les collégiens ne peuvent pas s'y rendre et pour les lycées, je suis aussi père de famille et ma fille est aux Iris et elle prend justement le RER à la Gorp et elle remonte en tram. Vous voyez, le trajet se fait en moins de 10 minutes pour se rendre au lycée. Puis ce qui sera d'autant plus intéressant va être donné à voir avec les applications et notamment le MAS (*Mobility as a Service*) qui va être développé. C'est un outil de calcul d'itinéraire en fonction des horaires qui va donner aussi la possibilité d'avoir une meilleure information sur les trajets les plus opportuns en fonction des heures, suivant les cas de figure et les situations qui changent. Donc on a souhaité, à travers le site internet de la ville, et je me tourne aussi vers la directrice et vers mon adjoint à la communication, avoir des liens sur les situations en direct pour avoir une meilleure information des modalités de transport à utiliser. Ceci en prenant également en compte son empreinte carbone dans les choix qui président nos déplacements. Vous savez, on peut parler de métro mais il faut aussi regarder les chiffres qu'il y a derrière. On ne peut promettre du tram. Aujourd'hui, si vous aviez un tram à demeure pour rejoindre la ville-centre, vous mettriez combien de temps à votre avis ?

(Inaudible)

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je ne vous ai pas donné la parole. En tous cas, on vous a rendu compte de toutes les actions qui ont été menées, qui sont menées et qui vont continuer à se développer en terme de mobilité. Je vous invite d'abord à consulter effectivement le schéma des mobilités et le cahier des charges de Keolis, ainsi que toutes les actions que je vous ai indiqué qui sont en vigueur aujourd'hui ou qui vont le devenir demain. Le bus express c'est en grande partie une réponse aussi adaptée au territoire. Le problème du tout tram ferait en sorte de ne pas pouvoir développer les alternatives et les multimodalités qui sont nécessaires et qui sont intelligentes suivant le territoire dans lequel on se trouve. En tout cas, on a la chance effectivement d'avoir deux haltes-TER sur deux sillons complémentaires. Vous avez, je ne sais pas si vous avez regardé, aussi les horaires calés sur les heures de pointe et on est quasiment à un cadencement au quart d'heure / 20 minutes sur les horaires de pointe. Donc on va continuer effectivement à améliorer et il y a aussi les questions d'augmentation de la capacité de ces transports. La région se penche dessus, de plus en plus, et la possibilité aussi de pouvoir mettre des vélos à l'intérieur de nos trains. Vous voyez il n'y a pas une réponse unique, c'est facile effectivement d'être dans une approche binaire en disant tram ou pas tram, ou tram et métro. Mais c'est un florilège de leviers qui sont à notre disposition pour améliorer les mobilités, en tout cas on s'y attelle tous les jours. Soyez assuré qu'on y passe un temps certain, avec une efficacité avérée sur les derniers exercices.

Je vous remercie des échanges je souhaite qu'on puisse avoir tous les ans cette présentation, qu'on puisse la détailler effectivement par bloc de compétences. Peut-être qu'on puisse les décliner dans les différentes commissions ad hoc les différents thèmes pour qu'on puisse faire une restitution des actions portées. Ça a été fait dans la commission de Monsieur Lagofun pour tout ce qui concerne les mobilités et aussi les fiches Codev. Je crois qu'ils vont faire une présentation lors de la prochaine commission. Merci à Madame BRET pour son efficacité, je sais qu'elle tape à toutes les portes en permanence pour essayer de dénicher les bons tuyaux.

78/23 Avenant à la convention France Services - Transfert de compétence à la ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur le Maire

Le présent avenant s'inscrit en complément de l'accord-cadre national France Services du 12 novembre 2019 et de la convention départementale France Services de la Gironde du 8 janvier 2020.

L'annexe 4 de la convention du 8 janvier 2020 a pour objet de préciser les spécificités concernant l'organisation et le fonctionnement des France-Services dont la France Services d'Ambarès-et-Lagrave labellisée le 9 avril 2021, portée alors par le Centre Socioculturel Daniel Mitterrand et adhérant ainsi à la convention du 8 janvier 2020.

Le présent avenant à l'annexe 4 de la convention du 8 janvier 2020 a pour objet le changement de porteur de la structure France Services d'Ambarès-et-Lagrave au bénéfice de la Mairie d'Ambarès-et-Lagrave à compter du 1er janvier 2024 en vue du déploiement de France Services sur les quartiers (quartier des Erables et avenue du Chemin de la Vie).

Ce changement entraîne modification du financement qui sera assuré par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et le Fonds National France Services au profit de la nouvelle structure porteuse dès le transfert de gestion au 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire : C'est l'occasion de dire qu'aujourd'hui même c'était un souhait de notre part de développer des services publics au plus près des habitants. Cela est chose faite puisque ce matin a eu lieu l'ouverture de la structure France services - rue des Muriers.

Un fléchage directionnel est prévu et va être posé prochainement. En tout cas, je tiens à remercier toutes les parties prenantes. Cette structure va permettre de rapprocher les administrés du service public avec un panel de services qui va s'étoffer petit à petit.

Je leur ai rendu visite avant la tenue du conseil municipal et ils sont dans de bonnes dispositions. Il reste des petits ajustements à opérer notamment avec l'interphone qui ne fonctionne pas mais qui devrait être réglé rapidement. En tout cas, il s'agit d'un nouveau service qui nécessite une montée en puissance et qui fera l'objet d'une extension puisque la cible en 2025 se portera sur le Chemin de la Vie.

Il était nécessaire de faire un changement d'affectation du porteur de projet puisque c'était le centre socio culturel qui portait jusqu'à présent cette structure. Dorénavant, la compétence France Services sera transférée à la ville.

Monsieur LOURTEAU : Ce projet France services, pas de problème on l'a validé. C'est quelque chose qui va amener un service tel qu'il est décrit mais là, je soulève deux problématiques. La problématique une, malgré les demandes des associations qui sont présentes sur l'écoquartier, malgré les demandes précises et les propositions faites par les associations, vous ville n'avez pas donné suite et à ce jour, la salle dédiée ne leur est pas mise à disposition. Votre discours Monsieur le Maire valide la suppression de lieux pour les trois associations du quartier. La charte passée avec le propriétaire Domofrance inclut la mise à disposition pour toute action à caractère social pour et sur ce quartier, ce que les associations VLV Ambarès, les jardiniers et les boulistes effectuent depuis des années bénévolement. La prochaine réunion sur le quartier pour les jardiniers de l'écoquartier est posée pour le 17 décembre 2023. Les précédentes n'ont pas pu être tenues faute de salle de quartier en travaux. A ce jour, les associations sont dans l'impossibilité de tenir leur obligation malgré une charte favorable à la mise à disposition de ces lieux. Pour la problématique 2, c'est un problème de localisation et d'appellation. En septembre 2015, vous vous engagiez à tenir séance avec des habitants du quartier pour voir leur adresse postale modifiée, action dite service public, suite à la livraison de la réhabilitation. A ce jour, de nouveau rien donc le choix des rues retenu pour l'écoquartier à savoir rue de vergers, rue de l'aubépine et enfin la rue des Muriers, votée en novembre 2010. C'est-à-dire que là 13 ans après pour les érables et bien pour voir les deux panneaux enfin posés à ce jour de novembre 2023. Seule la salle de l'écoquartier devenue France services est répertoriée rue des Muriers. Les 46 habitants de ce secteur sont toujours adressés impasse Barrus.

Où est ce service public qui a pris en charge les habitants ? Cela fait un moment qu'on demande. On travaille dessus depuis des années. VLV Ambarès et les jardiniers sont pourtant bien des associations reconnues par la ville. Seuls les boulistes sont en stand-by pour l'instant, en attente d'un terrain de boule.

Que fait-on Monsieur le Maire ? Vous avez délibérément sorti ces trois associations du quartier, vous créez un service mais nous le service, on le crée depuis des années puisqu'on fait du social sur les jardins. Comment se fait-il que nous ne disposions pas de la salle ? Comment se fait-il que cette salle ne soit pas dédiée aux associations que nous sommes ?

Je me suis entretenu avec Domofrance. On a travaillé dessus c'est-à-dire que cette salle fait partie d'une décision où on sacrifie un T2 pour voir la vie revenir au quartier et que l'on s'occupe des gens ? Comment se fait-il qu'on ne soit pas dedans ? C'est totalement inadmissible.

Monsieur MAVEYRAUD : J'avais une question moi sur les ETP (Equivalent Temps Plein) que ça représente puisque aujourd'hui on va délocaliser du centre social Danielle Miterrand, trois personnes qui vont aller sur le quartier des érables mais aujourd'hui, France services, cela représente combien d'ETP ? Et à terme, cela représentera combien d'ETP sur la commune entre le chemin de la vie, les érables et peut-être un autre endroit ?

Monsieur le Maire : Pour répondre indirectement aux différentes questions, c'est 2,5 équivalents temps plein sur le fonctionnement actuel. On va quantifier les actions qui sont portées pour voir quelle est la

demande et on ajustera en conséquence. Effectivement comme on l'a évoqué à plusieurs reprises, c'était une demande opérée par les ambarésiens et par les associations locales d'avoir des services à disposition notamment pour lutter contre la fracture numérique sur toutes les démarches à effectuer et on montera en puissance sur les années à venir. On fera une présentation en commission éducation jeunesse du dispositif et des effectifs qui sont prévus à cet effet.

Pour répondre à Monsieur Lourteau, je ne vais pas revenir sur le problème de domiciliation qui a pris un certain temps. C'est en cours de régularisation. On est dans la bonne direction. Il faut faire preuve d'humilité pour que tout rentre dans l'ordre. Sur les trois associations que vous avez évoquées, vous avez appelé de vos vœux vous aussi qu'on puisse redonner de la vie dans ce quartier-là, de la vie et des services publics. On est très attaché effectivement et la salle était très peu investie et il y avait lieu effectivement dans un principe d'efficacité, d'efficience publique d'apporter de la vie, de l'activité et du service parce que je considère effectivement qu'on ne peut plus faire des logements et des unités de vie sans qu'il n'y ait des services adossés. Quand je dis services, on le développe de plus en plus dans les nouveaux programmes : des services publics, des commerces, des services de santé ,...

Aujourd'hui, vous m'évoquez le cas des trois associations. Je pense qu'on a répondu aux associations qu'elles pouvaient bien évidemment bénéficier de toutes les salles qu'elles souhaitaient pour tenir leur réunion.

Entre une utilisation épisodique parce que si on reprend effectivement le nombre d'utilisations qu'il y avait sur les 4 dernières années et le nouveau service rendu aux ambarésiens et aux associations aussi. C'est sans aucune mesure. La possibilité est donnée à ces associations de pouvoir se réunir un peu plus loin effectivement pour que vous puissiez mener vos activités comme bon vous semble.

Monsieur Lourteau, je vous ai répondu.

Monsieur LOURTEAU : Oui mais moi je continue parce que la réponse ne me va pas mais pas du tout c'est-à-dire que cette salle donc dans la charte que l'on a eu, nous avons les dates et les horaires d'ouverture. Moi, je veux bien mais pourquoi ne serait-elle pas partagée spécialement le jeudi après-midi où il n'y a rien ? Le vendredi après-midi où il n'y a rien ? Et le weekend où il n'y a rien ? Nous ne demandons pas d'avoir une salle, nous demandons d'avoir un point de rencontre sur le quartier et uniquement sur le quartier. Nous serons intransigeants là-dessus. Nous avons un écoquartier, nous travaillons dessus, la charte est très précise que vous avez signé avec Domofrance. Elle précise « toute action sociale », cette salle est faite pour nous. Vous nous avez sorti pas manu militari mais pas loin.

Monsieur le Maire : En tout cas moi, je me félicite qu'un nouveau service se développe dans ce quartier. Je vous invite Monsieur Lourteau à choisir effectivement, quand vous êtes autour de la table à savoir si vous êtes un représentant associatif ou un élu du conseil municipal. De temps en temps, il y a des porosités.

Monsieur LOURTEAU : Je comprends, je suis à la fois élu, à la fois secrétaire et président de l'association. Je suis obligé de m'investir dedans.

Monsieur le Maire : Excusez-moi ? Je suis en train de vous répondre et par courtoisie c'est d'attendre effectivement qu'on vous réponde. Donc l'activité des associations pourra continuer à se tenir avec des changements de fonctionnement. Ce n'est pas parce que le site n'a pas une ouverture publique, qu'il n'y a pas du travail en back office, des personnes présentes à l'intérieur des locaux. Pour pouvoir ouvrir 25h-30h par semaine, il faut effectivement être sur place, faire du travail administratif et continuer à être sur site. Ne me demandez pas de mutualiser bientôt demain la mairie avec votre association pour que vous puissiez ouvrir le dimanche alors que l'on n'est pas là . Il y a d'autres salles de quartiers .Vous faites une demande et vous aurez une salle adaptée.

Monsieur LOURTEAU : On va se réunir où alors ? On a une salle pas loin, moi je suis d'accord. Pourquoi pas la salle de l'école Aimé Césaire ?

Monsieur le Maire : On essaie de proposer les salles les plus adaptées à la situation, en fonction de leur disponibilité. Madame Bret va vous expliquer comment se passent les demandes de réservation.

Monsieur LOURTEAU : Nous connaissons.

Monsieur le Maire : Si vous connaissez donc il faudrait que vous puissiez les demander en bonne et due forme en tout cas.

Madame BRET : Monsieur Lourteau, je ne vais pas vous ré-expliquer comment on demande une salle. On en a déjà parlé ensemble.

Monsieur PORET : Justement, nous avons demandé une salle. J'ai demandé une salle pour organiser un événement, le problème c'est qu'on nous demande de formuler une date alors que nous sommes prêts

à nous caler justement sur un moment où la salle est disponible. Ce qui serait intéressant, c'est que les associations puissent disposer d'un calendrier où ils pourront caler une date sur certaines salles en fonction des disponibilités de ces salles.

Monsieur le Maire : Il y a un règlement qui est valable pour tout le monde. La salle c'est vous qui l'avez demandé ou le Rassemblement National qui a demandé ?

Monsieur PORET : Non, j'ai demandé si on pouvait disposer de la salle des associations pour organiser un repas.

Monsieur le Maire : C'est bien ce que je dis. On ne sait pas qui avait demandé. Vous avez envoyé un mail en disant au Directeur Général des Services, on veut une salle.

Monsieur PORET : On n'a pas dit on veut une salle. On a demandé quelles étaient les salles disponibles ?

Monsieur le Maire : Il y a un formalisme précis où on vous a demandé de formuler la demande officiellement à savoir quel était le nombre de personnes, la nature d'activité proposée et quelles seraient les dates souhaitées pour qu'on puisse vous répondre. On attend encore les demandes de précisions pour qu'on puisse vous répondre en bonne et due forme.

Monsieur PORET : Ecoutez Monsieur le Maire, la dernière fois qu'on a demandé la salle des associations, on a posé une date, on nous a répondu que la salle était occupée. On a donc demandé le pôle évocation, on nous a répondu que le pôle évocation était occupé et au final à la date que nous avons demandée, nous avons visité les deux équipements et les deux équipements étaient déserts.

Monsieur le Maire : On vous demande effectivement de préciser dans votre demande l'objet pour qu'on puisse vous répondre. On vous répondra et surtout préciser qui demande ? à quelle fin ? et quelle est la jauge et le nombre de personnes parce qu'on doit savoir effectivement ce qui se tient au sein de la structure mais sachez que l'objet de la demande ne change pas la disponibilité des salles.
Madame GOURVIAT va vous donner des éclairages.

Madame GOURVIAT : Juste pour vous préciser que le site internet nouvellement refait est très bien fait pour ça. Vous pouvez faire une demande pour un particulier ou pour les associations et en fonction vous cliquez et on vous répond. Vous ne pouvez pas vous perdre.

Madame BRET : Dernière précision Monsieur PORET, nous avons chaque année une réunion avec toutes les associations ambarésiennes qui ont, vous le comprendrez aisément, la priorité pour réserver la salle des associations pour leur loto, leur manifestation puisque cela fait partie du soutien que la Ville souhaite apporter aux associations et ce, gratuitement puisque elles ne paient pas la location de la salle donc effectivement un grand nombre de weekend sont déjà réservés sur 2024.

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention France Services ci-annexé.

ADOpte à l'unanimité

79/23 Dossier de réalisation modificatif n°2 - ZAC Centre-Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Gérard LAGOFUN, Adjoint au Maire

Le secteur A « Quartier du parc du Guâ » est la dernière phase de la ZAC d'Ambarès Centre-Ville. Sa situation géographique ainsi que son programme de constructions en fait un secteur déterminant du projet urbain. Situé en lisière de cœur de ville, le site est bordé par l'espace naturel de l'estey du Guâ. Le projet d'aménagement vise à mettre en relation le centre-ville et l'espace naturel du Guâ, lequel par ce biais sera révéélé.

La mise à jour du programme des équipements publics (PEP) s'explique par la réduction du périmètre opérationnel du secteur A avec l'exclusion des secteurs city-stade et école élémentaire pour tenir compte du risque d'inondation associé à la présence de l'estey du Guâ. Aussi, l'actualisation du PEP est liée au résultat du vote citoyen sur le projet immobilier « Arborescence », lauréat du dialogue

compétitif lancé en 2018 par l'aménageur et les collectivités ayant arrêté les emprises exactes des constructions sur le secteur A.

Certains îlots initialement prévus ont donc été supprimés car situés en zone inondable, et l'espace public a été adapté à la gestion du ruissellement. Dans le cadre du travail itératif sur le projet « Arborescence », un îlot opérationnel en limite sud de l'école Rosa Bonheur, l'îlot 0, a été rajouté au périmètre du projet de construction.

Les espaces et équipements publics (Cf : plan annexe 2) ont donc été partiellement modifiés de sorte que la réfection des trottoirs de l'avenue de l'Europe, la voie n°2, l'esplanade centrale de la Mairie figurant au dossier de réalisation modificatif n°1 ne se justifient plus. De même, l'aménagement des allées et de l'esplanade de la Mairie (n°3) a été circonscrit à sa partie EST, et ce afin de desservir les îlots opérationnels et le square n°5 revu afin de permettre une liaison au sein du passage Albert Sud. De même, les aménagements de liaisons douces et du parc de la bibliothèque ont été remplacés par l'intégration du parc environnemental du Guâ.

Les espaces publics stratégiques identifiés sur le secteur A définissent les macros-lots et les desservent, en maillant la zone. Une attention particulière sera portée sur les interactions et les relations entre domaines privé et public, pour permettre la continuité entre le parc et le centre-ville. Les interstices entre bâtiments ne seront pas que des lieux de desserte riveraine, mais bien des lieux de transition entre la nature et l'urbain. Leur aménagement sera dimensionnant de l'ambiance insufflée.

L'actualisation du Programme des Équipements Publics de la ZAC porte sur les équipements et aménagements décrits ci-après (et repérés sur les plans B et C en annexe 2) :

- Passage Albert Nord (n°8) Avec sa position en cœur de ville, l'entrepôt Albert, dépourvu de ses activités depuis quelques années, joue un réel lien entre l'Estey du Guâ et les services de proximité, les commerces, et les écoles du centre-ville. Il est l'emplacement idéal pour recréer ce lien ville-nature. Dans l'attente d'un projet défini pour l'entrepôt, une occupation temporaire et transitoire pourrait être envisagée pour réactiver ce lieu, voire préfigurer de nouveaux usages et déterminer l'avenir de l'entrepôt, à travers des synergies locales ou à l'échelle de la Métropole bordelaise avec des impacts sociaux et environnementaux positifs.
- Passage Albert Sud (n°9) Cet espace public, au-delà des modes actifs, permettra la desserte des véhicules de services (SDIS+ OM). Son aménagement sera travaillé pour l'insérer au mieux dans la trame urbaine et paysagère.
- Place de la Poste, allée de la Mairie, Rue de la Poste (n°10,12 et 13) Tout comme les allées de la mairie, la rue de la Poste est une voie circulée dont l'objectif est de desservir les macro-lots les plus au sud-est. Elle débutera par une place reconfigurée.
- Le chemin des écoliers (n°11). Le chemin des écoliers s'insère en proximité directe avec le Parc Charron, composé de sujets arborés qualitatifs offrant une vue dégagée sur le parc du Guâ. Un travail sur les franges bâties est mené entre l'espace bâti et l'espace naturel. Le chemin des écoliers constitue une transversalité douce, liant les macros-lots entre eux, au parc de la bibliothèque et aux équipements publics situés à l'ouest du secteur.
- Allée du Guâ (n°14) Cette voie a vocation à être séquencée dans sa typologie d'aménagement. Les portions extrémales constitueront des voies circulées permettant la desserte résidentielle des constructions. Elles seront reliées par une portion centrale dont la fonction est d'assurer à minima les circulations douces et celle des véhicules de service ainsi qu'une desserte riveraine à confirmer.
- Le parc environnemental du Guâ (n°15) L'estey du Guâ est un site naturel remarquable à l'orée du centre-ville, site géré par le Syndicat Mixte du Ruisseau du Guâ. Accessible et pourtant assez peu fréquenté, il offre des points de vue, un espace de promenade le long du Guâ ainsi qu'un espace de liberté insoupçonné qui doit être valorisé. Son aménagement prévu dans le cadre de la ZAC lui permettra de devenir un espace de référence au sein de la vie locale et, à une échelle métropolitaine, un lieu de destination. L'identité du lieu sera conservée grâce à un travail de couture qui sera effectué. L'intégration de lieux de vie contribuera à son appropriation. Divers points de contact existent actuellement entre le parc du Guâ et la ville, ils ne demandent qu'à être révélés afin que ces entités distinctes aujourd'hui ne fassent plus qu'un ensemble intégré demain. En lisière d'un parc dense et parsemé d'arbres remarquables, le secteur A se positionne comme un espace naturel à fort potentiel, dont la proximité au centre-bourg en fait une perle rare de la métropole bordelaise.

Synthèse des évolutions

Le présent dossier de réalisation modificatif apporte au cadre opérationnel et programmatique initial des modifications à la marge :

- Une adaptation mineure du programme des constructions (PGC) en lien avec le secteur A,
- Une mise à jour du programme des équipements publics (PEP) pour le secteur A permise par la valorisation de la charge foncière du bilan aménageur.

Le coût global des équipements publics fixé initialement à 9 247 223 € HT (valeur 2006), puis 10 670 891 € HT (en 2016) .

Dans le cadre de ce dossier modificatif, le montant est désormais fixé à 9 938 184 € HT. Cela correspond globalement à l'actualisation du coût des équipements publics qui viennent compléter le dossier de réalisation de 2006 puis 2016.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211.10;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R311.2 ; R311.7 ; R311.8 ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L112-1-1 ;

VU la délibération n° 126/06 du 17 octobre 2006 par laquelle la ville d'Ambarès-et-Lagrave a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « centre-ville »;

VU le dossier de réalisation modificatif n° 2 de la Z. A. C. « Centre-Ville » à Ambarès-et-Lagrave annexé;

VU le dossier d'étude d'impact actualisé de la Z. A. C. « Centre-Ville » à Ambarès et Lagrave;

VU la délibération n° 2005/0790 du 14 décembre 2005 par laquelle le conseil de communauté a approuvé le dossier de création de la Z. A. C. « Centre Bourg » à Ambarès et Lagrave ;

VU la délibération n° 2006/0923 du 22 décembre 2006 par laquelle le conseil de communauté a approuvé le dossier de réalisation de la Z. A. C. « Centre-Ville » à Ambarès et Lagrave ;

VU la délibération n° 2007/0843 du 23 novembre 2007 par laquelle le conseil de communauté a confié l'aménagement de cette concession à l'« O. P. H. Aquitanis » ;

VU le traité de concession signé le 20 février 2008 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'« O.P.H. Aquitanis » ;

VU la délibération n° 2015/0676 du 30 octobre 2015 par laquelle le conseil de Bordeaux Métropole a signé l'avenant n° 1 au traité de concession d'aménagement avec l'« O.P.H. Aquitanis » ;

VU la délibération n° 2022/0018 du 28 janvier 2022 par laquelle le conseil de Bordeaux Métropole a signé l'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement avec l'« O.P.H. Aquitanis » ;

VU l'avis favorable émis lors de la Commission Urbanisme, Habitat, Transition énergétique, Mobilités du 17 octobre 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'évolution du projet et du programme des équipements publics (PEP) pour le secteur A présente un intérêt opérationnel, que le présent dossier modificatif apporte des modifications à la marge, en complément du dossier initial de 2006 et modifié en 2016.

Monsieur MAVEYRAUD : Lors de mon arrivée dans ce conseil, vous m'aviez demandé d'être constructif mais vous savez également toutes mes réserves concernant l'urbanisme quelque peu débordant sur notre commune. Contrairement à vos propos, l'accueil de nouveaux citoyens sur la commune fait partie de mes préoccupations mais leur accueil, leur intégration, leur vie au quotidien fait partie également des enjeux de l'urbanisation pour ces nouveaux arrivants mais aussi pour les habitants actuels dans ce projet de ZAC A, nous sommes à la croisée des chemins. D'un côté répondre à la demande de logements, véritable problématique de la société actuelle, la volonté des grandes métropoles centralisatrices mais ne pouvoir répondre aux problématiques du quotidien semble le premier sujet de discussion. Doit-on centraliser aux dépens de la santé, de la sécurité publique, de l'environnement ou préserver un cadre de vie décent. La ZAC A est un véritable exemple quant à la question posée. Alors soyons constructif,

essayons outre nos divergences politiques de dresser un bilan de ce projet, de mettre en œuvre une gestion des risques à l'échelle de notre commune pour qu'ici autour de ce conseil municipal, nous puissions prendre une décision non pas pour notre petit pré carré mais bien au nom des ambarésiens. A l'initial 10 millions d'euros d'engagement remboursé ou bien la mise en œuvre d'un projet immobilier permettant la construction de 163 logements et la refonte d'un centre-ville vieillissant. Le projet semble ambitieux mais séduisant car il permet d'amener notre commune dans une nouvelle ère tout en amenant notre contribution à la crise du logement. Pourtant, depuis 2005, soit 18 ans après, le projet a eu peine à se monter sans doute preuve de sa complexité. Vous avez dans une politique volontariste décidé de prendre le taureau par les cornes et de mettre en œuvre le projet, avec de plus une concertation des ambarésiens. Exit les 10 millions d'euros, nouvelle ère pour notre commune, un tableau idyllique d'un maire décidé. Pas de polémique, vous avez décidé, c'est votre rôle. Mais maintenant, vous, Monsieur le Maire, mais vous aussi, les conseillers municipaux de la majorité, de l'opposition de cette commune, il ne faut pas écarter tout ce qui fait que ce projet est aussi une source d'inquiétude pour les citoyens ambarésiens et qui doit être pris en compte. 163 logements, c'est accueillir près de 500 personnes de plus sur notre commune mais avec tous les autres projets immobiliers, comment nos structures sportives, administratives, sociales et environnementales, nos axes de circulation vont-ils pouvoir accueillir ces nouveaux citoyens ? Nos structures sont déjà saturées, le bénévolat associatif est à l'agonie et ce n'est pas un problème ambarésien encore une fois. Je ne cherche pas la polémique. Quant aux finances, la charge fiscale est au plus haut sachant que nombre de ces nouveaux habitants ne seront pas contributifs à l'impôt foncier, il est illusoire d'espérer une compensation, une contribution à court ou moyen terme. 163 logements mais de quelle qualité ? L'urbanisation des zones déjà réalisées est loin d'être un modèle pour ne pas dire des monstruosité dans notre ville. Aquitanis qu'on ne présente plus et bien l'opérateur de la ZAC A mais aussi de ces programmes qui défigurent notre centre-ville. Avec une augmentation de 30 à 40 % des matériaux, quelles garanties avons-nous de ne pas construire des bâtiments lowcost qui s'effondreront dans 10 ans ? 163 logements en zone inondable, en zone naturelle, non voulus par la majorité des ambarésiens, je reconnais le courage de notre maire mais nos descendants diront-ils la même chose ou par parleront-ils d'absurdité ? Encore une fois, posons-nous la question aujourd'hui pour l'héritage de nos enfants. Demain, 163 logements dont la moitié si j'ai bien lu sont en accession à la propriété. Comment vont-ils être vendus alors que nous sommes dans une crise sans précédent dans la délivrance des crédits ? Nombre de projets sont au mieux arrêtés avant d'être démarrés, d'autres sont démarrés puis abandonnés en l'état par la crise des financements. Comment s'assurer que ce projet ne subira pas les mêmes écueils ? Enfin, 163 logements encouragés par la métropole mais avec quel accompagnement ? Certes la gare de La Grave a été réhabilitée et puis rien d'autre. 80 % des ambarésiens prennent la voiture pour aller travailler. Comment avec l'afflux de ces nouveaux ambarésiens, allons-nous régler la mobilité de nos concitoyens ? Avons-nous une réponse ? Je ne la vois pas, ni à court terme ni à moyen terme. Quand on accumule toutes ces problématiques, on en vient nécessairement au problème d'insécurité. Ambarès et Lagrave, 4e ville de la rive droite, a été frappée par les émeutes de l'été dernier. Un plan de sécurité a été établi par Lormont, Cenon, Floirac et Ambarès, signe que nous rentrons dans des problématiques identiques à ces villes sur-urbanisées.

En conclusion, voilà les enjeux de la ZAC A et au-delà de cette zone, de l'urbanisation de notre commune.

Ne pas rembourser 10 millions d'euros et loger 500 citoyens ou s'engager dans un projet avec de nombreux risques écologiques, financiers, sécuritaires, structurels et au final humains. Le débat n'a jamais vraiment eu lieu. On a juste attendu 18 ans pour prendre une décision bonne ou mauvaise, j'aurais pu m'abstenir, laissant au maire l'entière responsabilité de cette décision mais nous sommes autour de cette table pour décider. Il faut peser le pour et le contre. Je voterai contre non pas pour empêcher le projet. Sans doute, est-il déjà trop tard. Mais pour signifier que ce projet est un projet risqué et qu'au-delà d'une communication partisane, il a fait l'objet d'opposition. Que des questions ont été évoquées autour de cette table et que nous avons décidé, nous, conseillers, en connaissance de cause.

Monsieur POULAIN : Je voudrais revenir sur ce projet. D'abord sur le premier point, il s'agit de la pétition qui a été réalisée par une association et qui a fait signer 10 fois plus de personnes qui ont validé ce projet-là. Je pense que quand on force comme ça, sans concertation réelle, un tel projet auprès des ambarésiens, c'est une mauvaise chose. 90 % des personnes qui ont été consultées sur ce projet, je parle de cette pétition là, plus les personnes qui ont été consulté pour valider un des trois projets et bien aujourd'hui ont dit non. Les ambarésiens en ont marre de toutes ces constructions qui n'apportent pas grand-chose de plus. Alors je comprends que ce serpent de mer qui existe depuis presque 20 ans qui s'appelle la ZAC A, qui au départ a été complètement dénaturée depuis son idée initiale parce que je vous rappelle que le premier projet à l'époque n'avait rien à voir avec celui d'aujourd'hui. On l'a complètement dénaturé. Pourquoi on l'a dénaturé ? Parce qu'on a commencé à bâtir dans tous les sens avant de penser à l'infrastructure et aujourd'hui, on court après cela. Les infrastructures sont totalement insuffisantes en ville, les ambarésiens n'en peuvent plus. Notre ville n'a plus rien à voir. J'ai connu Ambarès en 1998 lorsque je suis arrivé ici. Ambarès aujourd'hui est devenue

une ville dortoir. Il parlait d'insécurité moi je dirais que c'est une ville qui aujourd'hui est saturée de bouchons, saturée à tous les niveaux. On l'a vu au collège. Vous êtes dans le déni total. Vous dites non ne vous inquiétez pas avec toutes les constructions qu'il y aura à Ambarès, il y aura moins d'habitants dans les écoles et les collèges c'est ce que vous rapportez lors des réunions de parents d'élèves. Parce que ça m'est rapporté et donc là, les gens ne comprennent pas parce que les faits vous donnent tort et moi je pense qu'aujourd'hui, vous avez un choix politique à faire. Je dirais même un choix historique, celui de briser notre ville définitivement et de l'amener dans des moments difficiles parce que ces constructions vont tout simplement dénaturer l'histoire de notre ville ou celui de stopper. Je vous appelle à la responsabilité de dire stop aux constructions, stop à tout cela et je terminerai tout simplement en disant qu'Ambarès est quand même une des villes qui se dégrade le plus par rapport à l'ensemble de Bordeaux métropole, qu'Ambarès avec toutes les constructions qu'il y a, on parle des bouchons, on parle de tout le reste, des écoles, et cetera mais les ambarésiens n'en veulent plus. C'est un sujet clivant, on est dans une véritable fuite en avant. Je terminerai juste en disant et je rejoindrai ce qu'a dit mon collègue au niveau des finances de la ville, toutes ces constructions pèsent. Il faut bien comprendre une chose, c'est que les logements sociaux ne payent pas de taxe foncière pendant presque 10 ans, voir plus et donc les personnes qui s'y installent, qui ont des besoins et c'est normal elles ont des besoins d'écoles, d'infrastructures. La mairie n'a pas l'argent. Conséquence, on augmente plus vite les impôts qu'ailleurs donc non seulement c'est un suicide pour notre ville mais c'est aussi un suicide financier. Alors je sais Monsieur le Maire que vous envisagez d'autres postes que celui de Maire dans les années à venir mais j'aimerais bien que vous vous consacriez à l'avenir de notre ville et à écouter la base. Quand vous avez 90 % des gens qui n'en veulent pas et bien vous ne faites pas ce projet-là. Et si vous voulez la démonstration, je vous propose qu'on fasse un référendum en ville sur ce projet et nous verrons bien le résultat, c'est ça la démocratie. La concertation ça ne vaut rien quand la démocratie est contre. Je vous le dis, nous, nous entendons que les ambarésiens n'en veulent pas et je voterai contre ce projet car il est malsain et mauvais pour notre ville.

Monsieur le Maire : Au moins sur ce sujet, on a des débats intéressants. En tout cas, ce qui est important, c'est que ces débats on les a depuis un certain nombre d'années comme vous l'avez évoqué, la genèse de cette ZAC multi sites qui dure depuis un certain nombre d'années. Le secteur A qui arrive en dernier avec des engagements qui ont été portés par la ville. Je ne sais pas comment vous faites à titre individuel mais moi quand je prends un engagement, je l'honore. Par contre, dès le lendemain de mon élection, on m'a demandé effectivement de signer le projet sans avoir une connaissance fine du dossier, sans avoir fait la concertation préalable. On a mis tous les ingrédients pour que cette concertation soit à la hauteur de l'ambition et de l'importance du projet pour notre ville avec plusieurs critères. Vous n'êtes pas sans savoir et vous l'avez évoqué les uns et les autres, on peut avoir des approches différentes mais 40 000 demandes de logement sur la Gironde pour 6 000 attributions cette année. Des personnes qui me sollicitent tous les jours y compris vous pour des demandes de logement. Effectivement, il est important de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions des personnes nouvelles à notre juste mesure, en essayant effectivement d'avoir les infrastructures adossées. Vous évoquez le cas des écoles, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On peut faire des effets de manche, le nombre d'enfants scolarisés sur la collectivité n'a cessé de décroître dans les écoles élémentaires et maternelles depuis 4 ans maintenant puisqu'on est passé de 2200 élèves à 1850. Cette année, on a eu aussi un travail avec le collège où effectivement j'ai demandé à ce que la concertation soit organisée avec les parents d'élèves d'enfants du collège et les parents d'élèves des enfants à scolariser au collège pour qu'on puisse avoir ce travail d'intelligence collective pour avoir des équipements qui répondent à leurs exigences. Aujourd'hui, notre exigence est plutôt d'avoir les professeurs en face des élèves que d'avoir les bâtiments puisque on a encore corroboré les analyses des chiffres de la rentrée qui sont pile poil ceux que nous avons envisagés.

Pour revenir au projet, on a fait un arrêt sur image avec mes collègues en organisant une concertation. On a d'ailleurs eu un grand prix national sur la nature, la complexité et l'inventivité de la concertation menée. On a poussé les curseurs très loin. Ce qui a été fait avec le le projet Arborescence. J'ai souhaité aller encore plus loin en réduisant effectivement la zone aedificandi du projet pour diminuer encore les risques de vulnérabilité. J'ai demandé un effort au porteurs de projet pour retirer sa limite constructible, de retravailler sur la qualité des matériaux employés puisque on s'engage pour demain. On a par exemple un réseau de chaleur qui sera initié sur ce site, qui ne l'était pas il y a quelques années. On a amendé ce projet, on l'a enrichi. Vous l'avez évoqué, on a intégré une ambition environnementale, 3 hectares de parc qui vont voir le jour avant les constructions, du développement économique et le fait d'irriguer l'artère commerçante de la rue Faulat puisqu'on travaille sur la ré-affectation de l'entrepôt Albert.

Je remercie tous les ambassadeurs qui viennent le soir sur leur temps de vie pour phosphorer avec nous sur l'amélioration du projet. On a pris en compte des inquiétudes légitimes, des propositions légitimes dans tous les sens, la mobilité, le commerce, le service, l'accession à la propriété, la convivialité. Tous ces éléments ont été entendus, ont été amendés. Je voudrais remercier effectivement toutes les parties prenantes qui prennent de leur temps pour être dans dans cette dynamique positive. Le porteur de projet est venu nous voir, la veille de l'été, en nous disant que les conditions économiques des

promoteurs, la promotion immobilière et tout cela avait changé et qu'il voulait revoir les ambitions à la baisse que cela soit sur le nombre de logements, sur la typologie des logements, sur le nombre,... Alors je précise parce que ce n'est pas 163 logements à l'accession à la propriété ou 163 logements sociaux, il y a une grande part en accession à la propriété et une part liée au logement social avec une volonté d'assurer une mixité sociale avec aussi des BRS qui viendront compléter l'offre. Vous voyez qu'on s'adresse à tout le monde et de manière à favoriser le vivre ensemble et prendre en considération les aspects économiques que vous évoquez aussi et le principe de redistribution à travers les personnes qui payent l'impôt pour celles et ceux qui en seraient dépourvus. Vous voyez qu'on a mis tous les ingrédients et que cela continue. Rien n'est édulcoré, les questions que vous avez posées y compris sur la sécurité, le vivre ensemble, la convivialité,... Je ne peux que vous inviter à consulter les compte-rendus des travaux qui ont été abordés et vous ne pouvez pas dire qu'on n'a pas concerté. Vous étiez invité à la conférence du projet. On peut faire des effets de manche en disant, 10 millions on peut faire une impasse pour l'avenir. Vous savez à quoi cela correspond les engagements de ces sommes ? Avec cette somme, on fait une école, un collège et un équipement public. Aujourd'hui on est plutôt autour d'une école et la moitié d'un gymnase. Je dois pouvoir justifier de l'utilisation des deniers publics. Je pense que le projet qui vous est présenté avec le projet initial a suivi une transformation colossale que ça soit sur la question environnementale, la question d'ambition constructible, autour des espaces de convivialité, autour du développement économique,...

La question aujourd'hui est avec le zéro artificialisation net c'est à dire où construire pour accueillir les populations mais de manière à pas dénaturer le déjà là et je pense que ce projet sera l'illustration que l'on peut faire entrer la nature en ville et que les 160 logements qui seront construits seront des logements de nature à améliorer le cadre de vie en centre-ville notamment par la question des stationnements qui seront proposés, le foisonnement puisque je crois qu'on est une des seules communes dans une ZAC à opter pour l'innovation liée au foisonnement des parkings silos avec la possibilité donnée aux ambarésiens de pouvoir stationner sur ces parkings silos et ne pas laisser vides ces parkings en journée, d'avoir une réversibilité parce qu'aujourd'hui, on a besoin de voiture, on a tous besoin d'une voiture mais on a prévu aujourd'hui la possibilité d'utiliser à d'autres fins les parkings silos si effectivement ce changement de paradigme voyait le jour. On n'a pas fait les choses au hasard, dénué de bon sens donc je vous invite plutôt à être comme vous l'avez évoqué, positif et constructif, de participer aux concertations et fabriquer avec nous notre cœur de ville puisque cela va au-delà du projet de ZAC A.

En tout cas, je vous remercie des échanges qu'on a pu avoir ici, je vous remercie de pouvoir vous rapprocher aussi de toutes ces instances pour voir que le travail qui est réalisé est de très bonne facture. On peut se tromper sur une ou deux choses mais en tout cas vous voyez qu'on a l'assurance de mettre tous les ingrédients pour que les choses se passent dans de bonnes conditions pour les habitants d'Ambarès d'aujourd'hui et pour les habitants de demain.

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le projet de dossier de réalisation modifié n°2 de la Z. A. C. Centre-Ville d'Ambarès et Lagrave,

APPROUVE le programme des équipements publics modifié de la ZAC Centre-ville d'Ambarès et Lagrave,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants dans le cadre de la procédure administrative, et à procéder aux formalités de publicité prévues à l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme.

ADOPTE à la majorité 23 voix POUR

7 CONTRE (Mesdames Villegente et Pujol, Messieurs Lacoste, Poulain, Maveyraud, Poret et Lourteau)

2 ABSTENTIONS (Mme Jaunet et M. Bretagne)

80/23 Acquisition des parcelles 003AM639 et 003AM608 - Propriété de SNCF Réseau

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Gérard LAGOFUN, Adjoint au Maire,

Par décret du Ministère des Transports en date du 18 juillet 2006, paru au Journal Officiel du 20 juillet 2006, les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse dénommée LGV Sud Europe Atlantique ont été déclarés d'utilité publique et urgents.

La société LISEA a été désignée concessionnaire de ce projet par décret du 28 juin 2011, paru au Journal Officiel le 30 juin 2011.

La SEGAT est mandatée par la société LISEA pour l'ensemble des opérations foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage précité.

Par suite des opérations de délimitation du Domaine Public Ferroviaire Concédé, la société LISEA, remet en vente les immeubles excédentaires reconnus inutiles à l'exploitation et à la maintenance de la ligne LGV SEA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Forestier et notamment les articles L.331-22 et 331-24 ;

VU l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 des modalités de consultation des Domaines ;

VU le courrier adressé par société SEGAT en date du 23 août 2022 informant la commune de son droit de préférence sur les parcelles 003 AM639 (contenance de 2474m²) et 003AM608 (contenance de 685m²) mentionnant un prix de cession de 729€ soit 0.25€/m² ;

VU l'avis favorable émis lors de la Commission Urbanisme, Habitat, Transition énergétique, Mobilités du 17 octobre 2023 ;

Monsieur POULAIN : Ma question est simple, que comptez-vous faire sur ces parcelles ? Est-ce qu'il y a des projets prévus ?

Monsieur LAGOFUN : Ces acquisitions permettront de réaliser un cheminement doux entre les deux gares de la commune.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE D'ACQUERIR les parcelles AM639 et AM608 sises impasse des Places ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et notariés relatifs à cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à subdéléguer cette signature à Monsieur Gérard LAGOFUN, Maire adjoint en charge de l'Urbanisme ;

INDIQUE que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2023 de la commune .

ADOpte à l'unanimité

81/23 Installation classée pour l'environnement - SARP Industries Aquitaine Pyrénées - Avis du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Gérard LAGOFUN, Adjoint au Maire,

La société SARP INDUSTRIES AQUITAINE PYRÉNÉES a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir une augmentation de capacité de traitement de lignes d'incinération de l'installation de traitement de déchets dangereux et de déchets d'activités de soins

Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole

- Accord-cadre 2021-2026 et marchés subséquents 2022 pour la mise en œuvre opérationnelles des programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » ;
- Traité de concession Bruges-Terrefort
- Avenants aux traités de concessions Saint Médard en Jalles - Galaxie IV et Le Bouscat - Libération Centre-Ville
- Rapport annuel et définitif (2015-2022) sur la convention foncière
- Nouvelle convention foncière (2022-2033)

L'activité opérationnelle

L'accord-cadre de mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » sur 2021-2026 comprend trois missions principales : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme, préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement et Ingénierie foncière.

Ce dispositif est complété par une convention foncière entre Bordeaux Métropole et La Fab, adossée à une créance remboursable d'un maximum de 15M€.

La situation financière

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le dixième exercice social de La Fab couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Depuis fin 2014, et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL », un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et les passifs propres à chaque opération et ceux de la société.

De manière synthétique, le chiffre d'affaires s'élève à 7 332.4K€.

Le résultat net bénéficiaire de la société (hors convention foncière et concessions) est de 59.8K€.

Les capitaux propres de la société sont de 2 680K€, les dettes de la structure sont de 36 239K€.

Les études préalables menées par La Fab permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des concessions d'aménagement notamment sur le secteur de Lagrave avec la création d'une zone d'aménagement différé (Etudes préalables, désignation d'AMO, consultation de maîtrise d'œuvre).

VU l'avis favorable émis lors de la Commission Urbanisme, Habitat, Transition énergétique, Mobilités du 17 octobre 2023 ;

Le conseil Municipal prend acte dudit rapport.

82/23 Prise en charge des frais engagés par les élus lors du salon des Maires et des collectivités locales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire,

La 105^{ème} édition du Salon des Maires et des collectivités locales se tiendra à Paris, du 21 au 23 novembre 2023 au Parc des Expositions à laquelle participeront 3 élus.

VU l'article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice des mandats spéciaux;

CONSIDERANT l'intérêt de cette participation pour la ville d'Ambarès-et-Lagrave, Monsieur LAGOFUN, Monsieur CASOURANG et Monsieur le Maire souhaitent y participer ;

CONSIDERANT que les élus peuvent, au cours de leur mandat, être amenés à engager certains frais liés à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que le remboursement de ces frais est prévu par la loi ;

CONSIDERANT que les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées ;

Monsieur POULAIN : Pouvez vous nous indiquer quels sont les trois élus qui y sont allés ?

Monsieur Le Maire : Vous n'écoutez pas Monsieur POULAIN, il s'agit de Monsieur Casaurang, Monsieur Lagofun et moi-même.

APRES AVOIR DELIBERE

VALIDE la prise en charge des frais engagés par les élus municipaux dans les conditions suivantes :

- Pour les dépenses de transports, sur présentation de justificatifs tels que : billet de train, ticket de bus ou de métro ;
- Pour les autres dépenses, sur présentation d'un état de frais en application de l'article visé ci-dessus ;
- Dans la mesure où les sommes engagées ne sortent pas du cadre des missions assignées et ne présentent pas de montant manifestement excessif.

Les fonds correspondants sont inscrits au B.P. 2023 au compte 6532 « frais de mission et de déplacements ».

ADOpte à l'unanimité

83/23 Mise à jour des effectifs au 1^{er} décembre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

VU le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des besoins de la collectivité et de l'adaptation de ses services aux contraintes de fonctionnement ;

Monsieur MAVEYRAUD : Vous nous avez fourni le tableau des emplois que j'ai regardé avec attention et que j'ai comparé par rapport à l'année dernière. Si j'ai bien compris dans le tableau, il y a le nombre d'emplois budgétaires pourvus donc c'est le réel et ce qui est budgété si j'ai bien compris. On a une augmentation a priori de 6 ETP ou 6 personnes qui arrivent. Alors ce qui m'a surpris par contre c'est de voir où est l'augmentation. En fait, c'est sur la filière administrative où on est passé de 38 postes à 45 postes si je ne me trompe pas ? Ce qui fait plus 7 personnes et c'est quand même un peu surprenant. Il y a peut-être des raisons derrière cela. De voir que la sécurité, enfin tout ce qui est le commun est stable alors que l'administratif non. Moi je viens du privé et il est quand même surprenant que l'administratif ait près de 20 % d'augmentation alors il y a peut-être une raison mais c'était ma question.

Madame Lafaye : Il s'agit simplement de +1/-1. Il n'y a pas eu d'augmentation. Vous savez que la masse salariale est quand même bien structurée et on ne crée pas des postes d'administratifs comme cela.

Monsieur MAVEYRAUD : Je suis désolé mais j'ai pris le tableau 2022 et le tableau 2023 sur le total du nombre d'emplois pourvus on était à 44 en 2023 et à 38 en 2022. C'est le seul constat. Je ne fais que lire les deux tableaux.

Monsieur le Maire : Vous ne parlez pas du tableau qui est l'objet de la délibération mais de l'évaluation annuelle ? Ce sont des affectations qui changent d'année en année, de filière à filière, en fonction des nomenclatures. Il doit y avoir deux ETP qui ont été créés sur le SDIU (Service Demandes d'Informations Usagers) dû à l'augmentation des demandes de cartes d'identité et de passeports notamment. Là, vous parlez des effectifs réels ou des effectifs budgétaires ?

Monsieur MAVEYRAUD : Oui, je maintiens nous sommes à +7.

Monsieur le Maire : Si vous avez la possibilité de nous envoyer les questions, nous vous apporterons les réponses.

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE DE CREER ET SUPPRIMER les grades suivants à compter du 01/12/2023 :

| Grade | Création | Suppression |
|--|----------|-------------|
| Agent du patrimoine (à temps complet) | | -1 |
| Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (à temps complet) | +1 | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (à temps complet) | | -2 |
| Agent de maîtrise (à temps complet) | +2 | |
| ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (à temps non complet) | | -1 |

| | | |
|--|----|----------------|
| Agent de maîtrise (à temps non complet) | +1 | |
| Animateur principal de 1 ^{ère} classe (à temps complet) | | -1 |
| Attaché (à temps complet) | +1 | |
| TOTAL | | 0 grade |

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2023 de la Commune.

ADOpte à l'unanimité

84/23 Dérogation au repos hebdomadaire et dominical pour les commerces de détail - Année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Emmanuel DE OLIVEIRA, Conseiller municipal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié l'article L.3132-26 du code du travail en portant de 5 à 12 le nombre maximal de dérogations au repos du dimanche qu'un maire peut accorder pour l'ouverture des commerces de détail.

La mise en œuvre de ces dérogations municipales est soumise à plusieurs conditions :

- Le Maire se doit de prendre, avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier de ces ouvertures exceptionnelles.
- Cet arrêté doit préciser les mesures de compensation envisagées pour les salariés (soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos (article L 3132-27 du code du travail)).
- Le Maire doit au préalable recueillir l'avis simple du Conseil municipal quel que soit le nombre de dimanches envisagés.
- Le Maire doit également, conformément à l'article R3132-21 du Code du travail qui n'a pas été modifié par la Loi Macron, et quel que soit le nombre de dimanche à autoriser, consulter les organisations professionnelles et de salariés intéressées.
- Enfin, si le nombre des dérogations dominicales est supérieur à 5, le maire doit également recueillir l'avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Pour 2024, en raison des besoins exprimés et des équilibres concurrentiels en présence, les dates d'ouvertures dominicales préférentielles retenues sont les suivantes :

- Le 1er dimanche des soldes d'hiver soit le 14 janvier 2024,
- Dimanche du Black Friday soit le 24 novembre 2024 ,
- Dimanches du mois de décembre soit les 1, 08, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Pour rappel, la loi du 6 août 2015 dispose que seuls les salariés volontaires, ayant donné leur accord par écrit à leur employeur, peuvent travailler le dimanche sur autorisation du maire (articles L.3132-27-1 et L.3132-25-4).

Depuis le 8 août 2015, le salarié peut donc refuser de travailler le dimanche et, dans ce cas, ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail. De même, le refus de travailler le dimanche pour un salarié ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement. Une entreprise ne peut davantage prendre en considération le refus d'une personne de travailler le dimanche pour refuser de l'embaucher.

Depuis l'intervention de la loi n°2009-974 du 10 août 2009, le salarié employé le dimanche sur autorisation du maire, doit bénéficier d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée du travail équivalente. L'arrêté municipal mentionne en principe cette contrepartie financière obligatoire au travail dominical, étant entendu qu'une majoration de salaire ou une gratification plus avantageuse pour le salarié peut être prévue par une convention ou accord collectif, par un usage ou encore par une décision unilatérale de l'employeur, voire même par le contrat de travail.

Le salarié dont le repos dominical a été supprimé dans le cadre d'une dérogation municipale a droit à un repos compensateur équivalent en temps. L'arrêté, s'il accorde l'autorisation demandée, doit nécessairement préciser les modalités d'octroi dudit repos compensateur. Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant un jour férié légal travaillé (la veille), le repos compensateur sera obligatoirement donné ce jour de fête. L'autorité municipale doit, en effet, obligatoirement choisir une de ces modalités et l'imposer aux employeurs bénéficiaires de la dérogation.

VU loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques;

VU l'article L.3132-26 du Code du travail ;

VU le courrier de la direction du service économique de Bordeaux Métropole en date du 11 septembre 2023 détaillant leur choix préférentiel pour les ouvertures des commerces de détail sur l'agglomération bordelaise à raison de 9 dimanches en 2024 ;

Madame RICHARD : Comme chaque année, le groupe communiste votera contre la proposition de dérogation dominicale. Il apparaît nécessaire de rappeler qu'il s'agit bien d'une dérogation aux règles de repos et en conséquence que ce sont les travailleurs et les salariés qui ont à subir les méfaits de telles mesures. Pour le parti communiste, le mieuxdisant social est indissociable des questions du partage des richesses et d'une réduction du temps de travail. Elles sont des mesures nécessaires à l'épanouissement de l'humanité. Déroger à la règle du repos dominical ne va donc pas dans ce sens, bien au contraire ces ouvertures profitent au capitalisme. Les dérogations permanentes que l'on peut constater dans les zones commerciales très proches ne font que répondre à la pression des grandes enseignes dont l'appétence pour la question de l'amélioration des conditions de travail des travailleurs est microscopique. Le groupe communiste dénonce toutes les entraves au Code du travail, au droit fondamental en matière de repos des travailleurs.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour cette prise de parole qui montre qu'il y a de la diversité dans le groupe majoritaire puisque ce sont des échanges qu'on a pu avoir et on a décidé collectivement de mettre le curseur entre le développement économique et la vie familiale qui nous est chère. Nous n'avons pas proposé le nombre de jours maximums à notre disposition.

APRES AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE sur le principe d'une dérogation au repos hebdomadaire et dominical pour les commerces de détail portée à sept dimanches de 2024 fixés comme suit :

- Le 1er dimanche des soldes d'hiver soit le 14 janvier 2024,
- Dimanche du Black Friday soit le 24 novembre 2024 ,
- Dimanches du mois de décembre soit les 1, 08, 15, 22 et 29 décembre 2024.

ADOPTE à la majorité 29 POUR

3 CONTRE (Mme Richard, M. Hoffmann, M. Girou)

Questions orales

Groupe Avancer ensemble pour Ambares-et-Lagrange

Question de Monsieur POULAIN

Monsieur le Maire,

Pouvez vous nous faire un point concernant la construction de la nouvelle Gendarmerie, à savoir la date de début des travaux et la date d'inauguration éventuelle.

Je vous remercie

Monsieur LAGOFUN :

L'équipe municipale s'est activement mobilisée pour que se concrétise le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Ambarès et Lagrave, ceci afin de maintenir la présence des forces de l'ordre sur le territoire communal. Il a reçu l'agrément du ministère de l'intérieur.

Pour rappel, ce projet intègre la construction d'une brigade territoriale, de 30 logements pour les militaires et d'espaces de stationnement (l'un de 10 places pour le public, l'autre de 49 places pour les gendarmes et leurs familles).

Le maître d'ouvrage en charge de la construction de cet équipement public est le promoteur Link City. Le site retenu est une parcelle cadastrée AK 276, à ce jour propriété de la Commune, située rue de Grandjean, à proximité du complexe sportif Lachaze.

En termes de calendrier :

- Le dépôt de la demande de permis de construire doit intervenir d'ici la fin de l'année 2023
- L'objectif est de démarrer les travaux en fin d'année 2024
- La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 20 mois
- Livraison de l'équipement : 2ème semestre 2026

Je me réjouis que ce projet se concrétise dans les prochains mois.

Monsieur le Maire : Je suis ravie de cette intervention puisque nous avançons bien sur ce dossier avec nos différents partenaires pour respecter le calendrier évoqué. Je rappelle quand même que vous vous étiez abstenus sur le montage de ce projet. Je vois aujourd'hui que vous êtes partie prenante et je me félicite que vous ayez changé d'avis sur cette question.

Monsieur POULAIN : Je vous rappelle que je me suis abstenu sur le montage financier et pas sur le projet. A l'époque, la mairie d'Ambarès était beaucoup plus engagée, vous avez changé la donne puisque vous ne passez plus par Aquitanis. Je n'ai jamais été contre le maintien de la gendarmerie, au contraire. Je rappelle qu'à l'époque, la ville s'engageait sur plusieurs millions d'euros alors qu'elle n'en avait pas les moyens et qu'aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Que comptez vous faire du coup à la place de la gendarmerie actuelle ? Avez-vous un projet ou pas ?

Monsieur le Maire : Il faut être précis dans vos prises de parole et ne pas dévoyer la vérité. Le PPP qui était prévu sur l'ancienne mandature et qui n'a pas vu le jour, était le seul montage à l'époque qui était possible pour créer une gendarmerie, critères requis par le Ministère de l'Intérieur, projet qui a été mené jusqu'à son terme et qui n'avait pas reçu l'agrément in fine. Le projet sur lequel on vous a demandé de vous positionner, il y avait deux options, soit la création d'une gendarmerie avec le portage financier de la ville à hauteur de 16 millions d'euros, soit trouver un opérateur qui assure la maîtrise d'ouvrage et qui en contrepartie sur 30 ans puisse percevoir les loyers et amortir l'opération. En effet, on a trouvé ce modèle hybride, innovant, intelligent pour conserver la gendarmerie sur notre territoire, garder également nos gendarmes et les doter enfin d'outils de travail et de logements plus conformes à leurs attentes et je m'en félicite. En tout état de cause, il s'agissait de la seule option à moins que vous ne soyez en capacité de trouver les 16 millions d'euros d'ici peu de temps. Pendant ce temps, je vous annonce le calendrier prévisionnel, nous espérons pouvoir présenter une délibération prochainement pour la cession de ce foncier et une pose de la première pierre d'ici décembre 2024 pour une durée de travaux estimée à 20 mois. Vous aurez l'occasion de vous rendre compte que ce projet est essentiel pour notre territoire.

Groupe Un nouveau souffle pour notre ville

Question de Monsieur LACOSTE :

Mr le Maire,

Une ETAPS (Educatrice Territoriale des Activités Physiques et Sportives) est partie à la retraite et n'a pas été remplacé à ce jour. Nous avons bien pris connaissance de votre appel à candidature pour un poste d'ETAPS. Or la fiche de poste parle essentiellement d'un coordinateur et non d'un animateur. Nos enseignants ont besoin d'un animateur pour les assister car ils savent éduquer mais pas animer sportivement. Comptez-vous modifier la fiche de poste pour venir en soutien à nos enseignants ou souhaitez-vous la maintenir telle qu'elle est ?

Si, vous la maintenez où allez-vous trouver le budget pour financier un animateur sportif pour nos élèves ?

Merci pour votre réponse.

Madame BRET

Je vous confirme que, dans le cadre de la réorganisation des services de la ville et des sports plus particulièrement, l'équipe municipale a souhaité recruter un éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet afin de coordonner l'activité sportive sur le territoire communal.

Si les missions principales dévolues à ce poste visent à coordonner les animations sportives de la ville et faire le lien avec nos partenaires (associations sportives et éducation nationale en particulier), il n'en demeure pas moins que figure également dans la fiche de poste qui a été diffusée une mission d'animation. A ce titre, je vous invite à la lire dans le détail.

Pour ce qui concerne les interventions dans le cadre scolaire, je rappelle qu'il s'agit d'un temps relevant de la compétence du ministère de l'Education Nationale et donc de l'Etat. En finançant l'intervention d'un éducateur sportif sur le temps scolaire, il convient que tout un chacun ait conscience que la ville va bien au-delà de sa compétence.

De surcroît, je vous laisse la responsabilité de vos propos quant au fait que les enseignants ne savent pas animer sportivement. Il me semble au contraire que les enseignants ont un profil généraliste qui leur permet d'accompagner les enfants de leur classe dans les divers domaines allant notamment du français aux mathématiques en passant par l'histoire, la culture et le sport.

Pour autant, je tiens à vous rassurer, si besoin en était, quant au fait que la Commune est continuellement aux cotés des équipes enseignantes y compris en matière d'animation d'activités sportives et que ce soutien n'est nullement remis en cause avec cette nouvelle fiche de poste, bien au contraire, puisqu'elle intègre le volet animation.

Monsieur le Maire : Vous voyez l'attachement que nous avons à la pratique de l'éducation sportive et je pense que Madame Bret a pu vous rassurer sur notre engagement auprès des enseignants pour qu'une continuité de ces actions puisse perdurer.

Groupe Redynamiser Ambarès

Question de Monsieur LOURTEAU :

Monsieur le maire,

Les conseillers municipaux à l'opposition ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune et de ses administrés.

Nos questions orales spécifiques ne portant que sur des affaires strictement communales, vos réponses se voient donc attendues par les administrés de la ville qui les posent, par notre biais de retransmission d'élus.

A quand ces réponses sans vous voir vous dérober sur la vérité et à quand le respect des élus à l'opposition sur leurs droits.

Réponse de M. le Maire :

Vous faites référence, dans la 1ère partie de votre question orale, aux dispositions de l'article L2121-19 du code général des collectivités territoriales. Je vous propose d'aller au bout de la démarche. Cet article précise, en outre, que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions.

En l'espèce, ces modalités sont prévues à l'article 13 de notre règlement intérieur du conseil municipal, dont la dernière version a été approuvée à l'unanimité par notre assemblée le 8 novembre 2021 et qu'il revient à chacun d'entre nous de respecter que ce soit :

- Sur le fond : « les questions orales doivent être relatives à l'administration de la ville et ne pas mettre en cause des tiers »
- Sur la forme : « les questions orales doivent être rédigées et se limiter aux éléments strictement indispensables à la compréhension de la question. En outre, tout conseiller qui désire poser une question orale en remet le texte au Maire qui en accuse réception »
- Et en matière de délai : « les questions orales doivent être remises 5 jours francs au moins avant la date de la séance »

L'ensemble des élus du groupe majoritaire et moi-même sommes attentifs à répondre systématiquement aux questions orales qui s'inscrivent dans ce cadre. Nous nous attachons d'ailleurs à apporter immédiatement les réponses à l'occasion de la séance au cours de laquelle la ou les questions sont posées pour faciliter la compréhension du sujet pour les élus mais également pour les ambarésiennes et ambarésiens.

Il n'y a aucune ambiguïté en la matière. Votre question est donc, à tout le moins, infondée voire même mal à propos.

Mais je vous rassure, à chaque fois ; que les questions respecteront ce cadre nous amènerons les éléments de réponse.

Monsieur LOURTEAU : Alors pourquoi au dernier conseil municipal, m'avez-vous invité à me répondre en privé plutôt qu'en public alors que c'était bien une question publique ?

Monsieur le Maire : C'est une deuxième question mais je vais vous répondre. C'est un constat. J'ai demandé, par l'intermédiaire de mon directeur général des services, de vous interpellier en disant que je souhaitais vous répondre et échanger avec vous avant la tenue du conseil municipal. Je voulais que vous puissiez préciser votre question. Je n'avais pas décidé que vous puissiez la poser ou pas. Il aurait été plus intéressant pour moi que vous puissiez la poser puisqu'il y avait plein d'éléments intéressants à transmettre notamment sur la politique de l'eau.

Question de Monsieur PORET :

Monsieur le Maire,

Ma question est avant tout un témoignage de l'exaspération des ambarésiens, quant à ce que l'on peut qualifier « d'irritants »

Je veux parler de toutes ces choses que l'on peut constater au quotidien, et qui par leur récurrence, leur durée ou leur fréquence, agacent tout un chacun.

On peut citer, pêle-mêle, les poubelles de certains arrêts TBM, vidées trop rarement et qui dégueulent leur trop-plein sur le trottoir, les dépôts sauvages d'ordure, réguliers dans certains quartiers, les panneaux de circulation arrachés et au sol, que personne ne semble vouloir voir, ces globes lampadaires soufflés par un coup de vent, il y a plus de 7 mois, et toujours pas remplacés, les rodéos, à 2 ou 4 roues, qui troublent la tranquillité de certaines rues, ces trous dans la chaussée, dont au moins un est assez grand pour qu'on y plonge le bras, etc.

Cela bien entendu sans parler des incivilités routières quotidiennes, des non-respects du code de la route, et du jet d'ordures en tout genre, sur la voie publique, que le sous-dimensionnement de notre police municipale ne peut endiguer.

Monsieur le Maire, l'exaspération des ambarésiens est à la hauteur de leurs attentes, et du montant de leur taxe foncière : grande.

Sans vous défausser constamment sur Bordeaux Métropole, la SNCF, les bailleurs sociaux, ou autres, quand allez-vous prendre ces problèmes à bras le corps ?

Réponse de M. le Maire :

On a eu l'occasion tout à l'heure d'aborder les questions sur l'intervention des services publics et notamment ce week-end en période de tempête et les actions mises en place.

Il est aisé de dresser des constats et de dénigrer en permanence l'action municipale de nos partenaires et des forces de l'ordre. Je vous invite néanmoins à faire preuve d'un peu de modestie particulièrement en matière de lutte contre les incivilités. C'est en effet une lutte permanente et incessante que de faire respecter la loi et le bien public.

Toute mon équipe ainsi que les services de la ville sont mobilisés au quotidien. Il en est de même des forces de gendarmerie qui travaillent en étroite collaboration avec notre police municipale pour mettre fin aux agissements d'individus peu scrupuleux qui ne respectent rien. D'ailleurs la gendarmerie a des résultats probants et s'appuie énormément sur notre police municipale, et notre système de vidéo protection pour mettre fin à ses agissements. A cette fin, nous avons fait le choix de déployer, par phase, la vidéo protection sur divers secteurs de la commune comme vous le savez, de renforcer les effectifs de la police municipale d'ici la fin de la mandature. Pour ce qui a trait aux interventions sur l'espace public, la ville s'attache à être réactive lors des demandes d'intervention et assume pleinement son rôle d'interface lors de signalements qui nécessitent l'intervention de divers partenaires (Bordeaux Métropole/ Kéolis/ la SNCF/ les bailleurs/...). Je ne prendrai qu'un exemple, le trou béant où vous pouvez mettre une main qui paraît facile à boucher. Effectivement, c'est un problème de réseau, on a fait encore le point cet après-midi avec Monsieur Lagofun, cette intervention prend du temps et nécessite la mise en place d'une pompe de relevage. Ce qui paraît simple et en fait plus compliqué à mettre en œuvre.

Je vous accorde que pour nous, élus, mais aussi les agents qui travaillent au quotidien, les choses ne vont pas assez vite mais je veux être aux côtés du service public et des employés. Ce n'est pas moi, ni les élus que vous dénigrez dans leur incapacité à répondre rapidement aux demandes d'interventions mais plutôt le travail qui est réalisé au quotidien par les agents, pour faire en sorte de gérer les priorités de gérer les interventions à réaliser en priorisant celles qui nécessitent un traitement particulier et je salue leur engagement.

En tout cas, on se lève tous les jours pour essayer de voir ce qui peut être fait pour améliorer le quotidien des ambarésiens et on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, on peut aller compter le nombre de feuilles qui n'ont pas été ramassées à l'automne mais moi ce qui m'importe c'est de me lever tous les jours et de voir, en fin de journée, le travail qui a été accompli par mes collègues élus mais aussi par l'ensemble des agents qui travaillent au quotidien et je tenais à les remercier.

Monsieur PORET : Que l'on soit bien clair, nous ne décrions pas le travail des personnels aussi bien de la mairie, de la gendarmerie, de qui que ce soit. Comme vous l'avez fait remarquer, effectivement pour les ambarésiens, ces irritants ne sont jamais résolus assez rapidement même si c'est fait dans l'heure, c'est jamais assez rapide. Mais il y a certains élus autour de cette table qui pourront témoigner que les élus du rassemblement national sont souvent sur le terrain et font remonter comme vous l'avez dit les problématiques. Nous les signalons assez souvent.

Monsieur le Maire : Il y a des outils effectivement qui sont à disposition notamment sur le site internet Et dans le flux de demandes qui nous est remonté, nous devons hiérarchiser les actions qui doivent être assurées. Il est vrai que cela ne va jamais assez vite même pour nous, élus, on aimerait effectivement tout faire rapidement, que cela soit les panneaux à terre, les arbres coupés, ... mais il faut faire les choses dans l'ordre et les remontées d'informations dont vous nous faites part nous aident pour améliorer nos capacités à faire et nos capacités à agir. En toute humilité, on n'est peut être pas parfait sur tout mais en tout cas, on s'attèle à faire le meilleur avec les ressources dont on dispose. On aimerait effectivement que l'État nous entende sur la nécessité d'accompagner financièrement plus efficacement les collectivités territoriales pour qu'on soit plus efficace dans nos réponses. On essaie de faire ce qui est possible avec les moyens qui sont à notre disposition. En tout cas, je tenais avec votre question, à répondre et à saluer l'engagement des services qui sont managés sous la houlette du directeur général des services. Je tenais à le remercier ainsi que ses équipes.

La séance est levée à 20h40

Le MAIRE,

M. GUENDEZ,

Mme BRET

Mme GOURVIAT

Mme CERQUEIRA

Mme LAFAYE

Mme BARBEAU

M. BOULESTEIX

M. HOFFMANN

M. DE OLIVEIRA

Mme DA

M. MERCIER

M. AMIEL

M. LACOSTE

Mme. POUJOL

M. MAVEYRAUD

Mme JAUNET

M. LOURTEAU

M. CASARANG

M. LAGOFUN

M. DELAUNAY

M. RODRIGUEZ

Mme SABOURDY

M. GIROU

Mme MOULON

M. BARRIERE

Mme PINEAUD

Mme RICHARD

Mme GUERICOLAS

M. BRETAGNE

Mme VILLEGENTE

M. POULAIN

M. MARTINEZ

M. PORET